



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'YONNE

PRÉFECTURE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

SERVICE DE L'ANIMATION  
DES POLITIQUES PUBLIQUES  
INTERMINISTÉRIELLES ET  
DE L'ENVIRONNEMENT

Auxerre, le

**12 DEC. 2018**

BUREAU DE  
L'ENVIRONNEMENT

AFFAIRE SUIVIE PAR :  
Elisabeth DUMONT  
TEL : 03 86 72 78.16  
elisabeth.dumont@yonne.gouv.fr

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 7 décembre 2018, vous avez sollicité la prorogation, pour une durée de deux ans à compter du 17 décembre 2018, de la mise en service des aérogénérateurs du parc éolien du Télégraphe dont l'exploitation sur le territoire de la commune de Vermenton a été autorisée au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, par arrêté de M. le Préfet de région Bourgogne du 17 décembre 2015.

Afin de justifier votre demande, vous me faites savoir que les travaux de raccordement préalables à la construction du parc ne pourront être achevés par la société ENEDIS qu'en septembre 2020.

Compte tenu des éléments d'information que vous avez bien voulu porter à ma connaissance et conformément à l'article R515-109 du code de l'environnement, je vous informe que j'ai décidé de réserver une suite favorable à votre demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,  
La Sous-Préfète,  
Directrice de Cabinet

Julia CAPEL-DLANN

Monsieur Didier HELLSTERN  
Directeur région Nord  
de la société EDF Energies nouvelles  
100, Esplanade du Général de Gaulle  
Cœur Défense – Tour B  
92932 Paris La Défense Cedex